

Image not found or type unknown



Dépot d'un dessin à l'inpi

Par **kiiir**, le **25/07/2010** à **07:09**

Bonjour,

Je souhaite utiliser les couleurs du drapeau français pour créer un objet que je souhaiterais vendre.

QUESTION 1: les couleurs du drapeau national sont-elles protégées?

QUESTION 2: si oui, à qui demander l'autorisation pour pouvoir utiliser en toute légalité ces couleurs?

Merci pour vos réponses.

Kiiir